

Contrat de \$1.6 million pour 4 ans

FERRAGAMO opte pour les Alouettes

- C 1



Le propriétaire des Alouettes, Nel Skalbania, et le quart-arrière Vince Ferragamo en sont venus à une entente, hier.

Premier d'une série sur le bénévolat

Le salaire du travailleur bénévole: un visage souriant

- C 3



Les Expos plient l'échine face aux Phillies

- C 4

Asbestos: 2 pompiers passent à travers le toit d'un édifice en feu

- A 5

la tribune

72e ANNEE - No 57 - 32 PAGES - 4 CAHIERS

SHERBROOKE, MARDI 28 AVRIL 1981

(SAMEDI 50¢) 30¢
Livraison à domicile
\$1.85 par semaine

Le projet Trudeau devant la Cour suprême

Le débat historique s'ouvre ce matin

OTTAWA (PC) — Les neuf juges de la Cour suprême du Canada devaient commencer aujourd'hui à entendre les représentations de quelques-uns des meilleurs avocats du pays, alors que s'amorçait devant le plus haut tribunal un débat historique.

La décision que rendront les juges à l'issue de cette série d'audience permettra de déterminer si oui ou non le Canada sera doté d'une nouvelle constitution cette année.

Après plus de 50 ans de tirailllements entre le gouvernement fédéral et les provinces au sujet du rapatriement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, cette démarche scellera le sort du projet du premier ministre Pierre Elliott Trudeau.

Tout dépend en quelque sorte des talents de persuasion dont feront preuve les avocats chargés du dossier, au cours les quatre ou cinq prochains jours.

M. Trudeau affirme qu'il renoncera à son projet constitutionnel, si le plus haut tribunal du pays le juge illégal.

Mais si la Cour suprême rendait une décision qui lui soit favorable vers la fin de mai ou tôt en juin, le Parlement ferait diligence pour l'adopter et le pays pourrait avoir une nouvelle constitution en quelques semaines.

Ce qui signifierait que, pour la première fois depuis 1967, la constitution et le pouvoir d'y apporter des amendements se trouveraient au Canada.

Une charte des droits et libertés garantie par la loi entrerait en vigueur

et ses effets se feraient sentir pour plusieurs générations.

Le principe du partage des richesses entre provinces nanties et provinces pauvres serait également consacré par cette constitution.

Le dossier dont est saisi la Cour suprême est fondé sur des appels interjetés à la suite de jugements rendus en instance inférieure dans trois provinces.

Deux cours d'appel, celle du Manitoba et celle du Québec, ont donné raison à Ottawa, tandis que la Cour d'appel de Terre-Neuve a penché à côté des provinces.

Le litige soumis à la haute cour se résume à déterminer si le gouvernement fédéral peut, sans le consentement des provinces, demander au parlement britannique de rapatrier la constitution au Canada et d'y assortir une nouvelle formule d'amendement et une charte des droits liant le gouvernement fédéral et les provinces.

La Cour suprême est donc saisie de trois questions fondamentales posées par les provinces à ce sujet ainsi que d'une quatrième demande d'éclaircissement portant spécifiquement sur l'effet du nouveau projet constitutionnel sur les termes de l'accord qui, en 1948, a précédé l'entrée de Terre-Neuve dans la constitution.

Questions

Voici ces questions:

—Le projet constitutionnel touche-t-il les relations fédérales provinciales actuelles ou les pouvoirs des législatures et des gouvernements des provinces? Si oui, de quelle façon?

Dans des représentations écrites soumises à la Cour suprême, le gouvernement fédéral soutient que cette question est trop générale et trop vague pour contribuer à éclairer le débat juridique. Il est "virtuellement impossible pour le tribunal d'y répondre", soutient encore l'Etat fédéral, puisque pour y parvenir, il faudrait se résoudre à disséquer un nombre infini de situations réelles.

Si le tribunal décidait malgré tout d'y répondre, ajoute Ottawa, il devrait le faire négativement. Citant certaines parties du programme fédéral comme les nouveaux pouvoirs de taxation indirecte et le droit de légiférer dans le domaine jadis strictement fédéral du commerce interprovincial, le gouvernement central soutient que son projet favorise les provinces.

De leur côté, les provinces soutiennent que la formule d'amendement proposée et selon laquelle le gouvernement fédéral peut passer outre aux législatures et déclencher un référendum national sur les amendements futurs, représente une perte de pouvoir pour les provinces.

En garantissant l'éducation en anglais ou en français, estiment les provinces, la charte des droits empiète sur les pouvoirs des provinces au chapitre de l'éducation.

—Est-il convenu dans la constitution que la Chambre des Communes et le Sénat doivent obtenir le consentement des provinces avant d'amender l'Acte de l'Amérique du Nord britannique?

Cette question cherche à déterminer si le gouvernement fédéral a, de façon habituelle, consulté les provinces en vue d'amender la constitution. Le gouvernement fédéral définit une convention comme faisant partie d'une "hiérarchie de règles" dont niveau le plus bas touche la pratique, le second, une convention et le troisième, la loi.

—Le consentement des provinces est-il "constitutionnellement requis" pour amender la constitution, lorsque de tels amendements touchent les relations fédérales provinciales ou encore des pouvoirs des législatures ou encore des gouvernements des provinces? Il s'agit de la question clé. En théorie, le tribunal pourrait appuyer les

arguments des gouvernements provinciaux pour les deux premières questions, mais dire non à la troisième question. Le projet constitutionnel serait alors légal.

Le gouvernement fédéral affirme carrément que le consentement fédéral peut constituer un "objectif politiquement désirable", mais qu'il n'a jamais représenté une "nécessité juridique".

Il soutient que les 54 années d'échec dans les pourparlers constitutionnels prouvent qu'il n'est pas raisonnable de chercher à obtenir un tel consentement dans les circonstances.



La navette "Columbia" a quitté la base d'Edwards, en Californie, sur le dos d'un Boeing 747 (Laserphoto AP)

La navette de retour

- D 7

L'otage fuit...pendant le sommeil des deux géôliers

Heurtée par un train, elle S'EN TIRE

WATERVILLE (YR) — Une quinquagénaire repose dans un état satisfaisant au Centre hospitalier Hôtel-Dieu de Sherbrooke, après avoir été happée par un train, à Waterville.

Mme Hélène Brochu, 52 ans, demeurant au 940, rue Compton, à Waterville, a en effet eu de la chance de s'en tirer sans trop de mal, après avoir été heurtée par le train, qui circulait fort heureusement assez lentement.

Selon toute vraisemblance, Mme Brochu, qui travaille à l'usine Les Produits Cellulaires de Waterville, avait pris une chemin plus court pour se rendre chez elle, après son travail. Passer sur la voie ferrée lui sauve plusieurs pas.

Cependant, la victime éprouve certaines difficultés auditives et l'utilisation d'une prothèse de l'ouïe lui est nécessaire.

Avant l'accident, le train aurait klaxonné, mais Mme Brochu aurait entendu le bruit de telle façon qu'elle a cru que le bruit venait d'un autre train qui circulait, en avant d'elle.

L'incident s'est produit aux environs de 15 heures, hier.

Fort heureusement que le lourd monstre d'acier a pu s'arrêter avant de déchaîner la victime, sous son poids.

Mme Brochu a subi des blessures au côté gauche, aux bras et à la tête.

L'enquête a été menée par les agents du détachement de Coaticook de la Sûreté du Québec.

LA SARRE (PC) — La prise d'otage à La Sarre, en Abitibi, a pris fin en soirée hier lorsque la femme de 56 ans, retenue prisonnière depuis dimanche matin par deux individus armés, a réussi à fuir pendant le sommeil de ses deux géôliers.

Les policiers de la Sûreté du Québec ont aussitôt sommé les deux hommes, Berthier Lemelin, âgé de 25 ans, et son frère Alain, âgé de 18 ans, de se rendre, en menaçant d'utiliser les gaz lacrymogènes.

Au cours des négociations tenues plus tôt au cours de la journée et la veille, les deux hommes n'ont fait aucune demande précise pour de l'argent ou pour obtenir des vivres.

"Ils semblent avoir déjà la nourriture, les cigarettes et tout ce qu'ils veulent", avait dit un porte-parole policier.

Les négociateurs de la police avaient pu s'entretenir au téléphone avec les deux ravisseurs, soupçonnés d'avoir participé samedi à un vol de \$420 dans un restaurant de Macamic, à 18 kilomètres de La Sarre.

Quelques minutes après le vol, les policiers, accompagnés de chiens, se sont mis à la recherche des malfaiteurs qui étaient armés d'un pistolet et d'une carabine tronquée.

Les recherches en vue de retrouver les voleurs ont été vaines jusqu'à dimanche matin, alors que les deux individus faisaient irruption à la résidence de M. Adrien Picard, qui était absent. Ils ont alors pris sa femme Madeleine en otage.

Une quinzaine de policiers de Mont-Réal ont été dépêchés en Abitibi.

Selon la police, Berthier Lemelin a déjà eu des démêlés avec la justice, dans une affaire de vol d'automobile. Son jeune frère n'aurait aucun casier judiciaire.



Le président Reagan et son épouse sont revenus hier à la Maison-Blanche où le président a préparé l'important discours qu'il fera ce soir, lors de sa grande rentrée politique devant le Congrès.

Reagan prêt pour sa grande rentrée politique

- D 7

bonne journée!

TEMPÉRATURE—
ENSOLEILLÉ: 15° C.
DEMAIN: AVERSES

D-2

SPORT—
DÉBUT DES DEMI-FINALES
DE HOCKEY: C'EST UN
DEPART!

C-1

IRLANDE—
UN POLICIER TUÉ PAR
UNE BOMBE A BELFAST

D-7

CANADA—
AIDE ALBERTAINE DE
\$1 MILLIARD
AUX PROVINCES
DÉFAVORISÉES

B-9

QUÉBEC—
HAUSSE POSSIBLE DES
TRAITEMENTS DES
MAIRES ET CONSEILLERS

B-7

- ARTS et DIV..... C-8
- CARR. et PROF..... C-1
- DÉTENTE..... D-3
- D'UNE LIGNE..... A-2
- FINANCE..... B-4
- ROMAN..... D-4
- VIVRE EN '81..... B-6

persiflage

Les Flyers de Philadelphie se sont brûlés à courir après les Flames.

—O—

Les Expos peuvent compter sur un bon employé "Manuel" cette année.

—O—

Les Français sont chanceux: eux ils ont un deuxième tour pour corriger leur erreur du premier tour.

ISOLATION
LE NO 1
DANS L'ESTRIE
Residential Commercial Industrial
562-4682

La Quotidienne
904

"Encourager la dignité et la simplicité dans les moeurs et pratiques funéraires"

Un four crématoire à la Coopérative funéraire

SHERBROOKE (FG) — "C'est à la demande des membres de la Coopérative funéraire que nous avons fait installer le four crématoire. Et cela va justement en conformité avec les principes mêmes de notre coopérative, qui sont d'encourager la dignité et la simplicité dans les moeurs et les pratiques funéraires."

Membre du conseil d'administration et également tanatologue à la coopérative funéraire de la rue Prospect, M. Normand Lagacé estime que la nouvelle installation qui permet de réduire les corps des défunts à l'état de poussière plus rapidement que lors d'une inhumation traditionnelle arrive

au bon moment. Si la vie est une chose naturelle, la mort l'est aussi. Et comme les moeurs funéraires ont particulièrement évolué au Québec au cours des dernières années, la crémation n'est plus un sujet aussi tabou qu'autrefois. "Il y a encore des réticences, surtout

chez les personnes d'un certain âge... au niveau religieux, certaines personnes associent le feu à l'enfer; pourtant, l'Eglise catholique autorise depuis 1963 la crémation des corps des défunts... pour certaines autres personnes, on associe vaguement la crémation au sort qui attendait les Juifs, lors de la deuxième guerre mondiale... ça fait peur un peu."

Toutefois, estime M. Lagacé, ce n'est pas sans raison qu'environ 75 pour cent des gens de 50 ans et moins ont indiqué à leur notaire leur préférence pour la crémation. Ce n'est pas pour rien non plus que depuis 1970, le nombre de funérailles s'accompagnant de la crémation est passé de 1 à près de 40 pour cent, à Montréal et Québec, où l'on retrouve un four crématoire depuis un certain nombre d'années. Il y a évidemment une question de coût, mais également d'environnement.

La crémation permet de faire économiser des sommes importantes à ceux qui restent à la suite de la disparition d'un être cher. "La personne qui choisit de son vivant de ne pas se faire embaumer et de ne pas être exposée à sa mort peut se faire incinérer pour environ \$175... L'incinération permet aussi, toujours si la personne le désire de son vivant, d'éviter les frais du cortège funèbre, le corbillard, les voitures à fleurs, les porteurs, le déplacement vers le cimetière, etc... imaginez, quand on sait que seulement le creusage d'une fosse, dans un cimetière coûte ici \$180 (au lieu de \$70 il y a 15 mois) et que le prix d'un terrain, pour la famille n'ayant pas de lot, part de \$275 Et que dire du prix du cercueil..."

Justement, au sujet du terrain, la crémation, poursuit M. Lagacé, évite

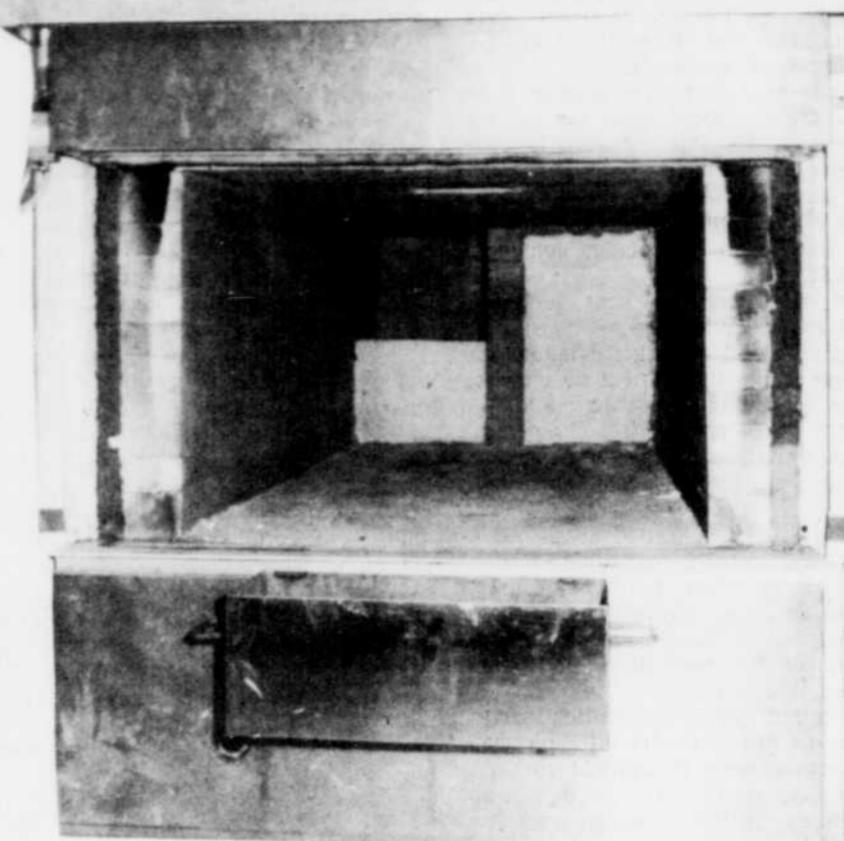
d'utiliser des terres pouvant servir à d'autres fins, notamment pour l'agriculture. "Et il n'est pas nécessaire, pour enfouir l'urne contenant les cendres, d'acheter un terrain... la coop possède un terrain commun et en y mettant plusieurs urnes funéraires, elle utilise de façon plus rationnelle le peu d'espace encore disponible en cimetière. Et il n'est pas non plus obligatoire de s'acheter une "niche" dans un columbarium (salle contenant les urnes des défunts)... pour ceux qui le désirent de leur vivant, il est même possible de disperser les cendres aux quatre vents."

Le four crématoire dont s'est dotée la coop funéraire, au coût de \$60,000 environ, sans compter les frais d'installation, évitera le transport des corps à Montréal, ce qui était obligatoire jusqu'à maintenant et qui représentait des coûts supplémentaires.

Pour la coop, qui compte près de 7.000 membres, il s'agit d'une première. C'est en effet la première coopérative du genre au Québec à faire l'acquisition d'un four crématoire. Son inauguration aura d'ailleurs lieu samedi, 2 mai, à 10 heures du matin, et, outre les membres, plusieurs dignitaires ont été conviés: membres de l'archevêché, maire de la ville, députés et autres.

Aussi, le comité d'éducation de la coop présentera le lundi suivant, 4 mai, un diaporama sur la crémation. Cela aura lieu à 20 heures, au sous-sol de la cathédrale St-Michel et sera suivi par une conférence du psychologue Léopold Grenon, intitulée "Pourquoi avoir peur de la mort?" Elle s'adresse à tous les membres et ceux intéressés à en connaître plus, à finalement indique Mme Annette Routhier, présidente du conseil d'administration.

75% des gens de 50 ans et moins préféreraient la crémation à l'embaumement



La bouche du four crématoire, qui chauffe à 1,600 degrés Celsius et permet de réduire un cadavre en cendre en une vingtaine de minutes, est suffisamment large pour permettre l'entrée du cercueil.

5e fête des groupes musicaux de la CSRE

SHERBROOKE (MR) — Ce sera la cinquième année consécutive que se tiendra, samedi prochain, le 2 mai, la fête des groupes musicaux de la Commission scolaire régionale de l'Estrie.

Cette journée musicale aura lieu à la polyvalente l'Escale, d'Asbestos, à la place publique.

Quelque 725 élèves de la Régionale participeront à cette activi-

té. Ils sont issus des écoles Mitchell, La Frontalière, Loui-St-Laurent, St-François, Le Ber, Montcalm, Le Phare, Le Triolet et l'Escale.

La fête commencera à 8h30 pour se clôturer par une danse. Le public pourra y assister pour applaudir les talents des jeunes musiciens des écoles de la CSRE.

d'une ligne... à la page.

PUBLI - PROMOTION - RELATIONS PUBLIQUES - PUBLICITE - CONCOURS - ANNONCES

Bingo la tribune
1000-999
2 MARATHONS CONSECUTIFS
D'UNE VALEUR DE \$1,000 CHACUN

VOUS POUVEZ RECEVOIR \$1999⁰⁰
Si le numéro gagnant comporte le chiffre 9. Les 999 additionnels seront remis par CKSH-TV (canal 9)

Chaque camelot, dépositaire, ou agent de route motorisée, dont le client gagne un prix, reçoit \$25.00

VOTRE GENEREUX CAMELOT VOUS DIT:
Ne perdez pas, ne détruisez pas, prenez bien soin de la CARTE DE BINGO insérée dans La Tribune du 11 avril 1981. Elle vous sert à participer, non pas à 1, mais à 2 BINGOS MARATHONS.

MARATHON NO 2
MONTANT A GAGNER: \$1,000!

Numéros à marquer aujourd'hui sur votre carte: VENDREDI, le 24 avril 1981: 1-16, G-57, B-11, I-24, B-14 B-3, N-31, G-59, O-73, B-13	Numéros à marquer aujourd'hui sur votre carte: SAMEDI, le 25 avril 1981: G-46, O-71, B-9, G-53, B-8 N-44, O-69, I-28, B-7, O-75
Numéros à marquer aujourd'hui sur votre carte: LUNDI, le 27 avril 1981: O-72, N-35, N-32, N-40, I-27 G-47, O-61, G-49, G-48, O-65	Numéros à marquer aujourd'hui sur votre carte: MARDI, le 28 avril 1981: O-66, B-2, O-70, I-25, B-6 N-34, I-30, N-45, G-55, G-60

REGLEMENT:

- Le BINGO 1.000-999 est une série de 2 BINGOS MARATHONS successifs dont l'enjeu est de \$1.000 chacun. Si le numéro gagnant comporte le chiffre 9 le montant à gagner sera porté à \$1.999. Ces 999 additionnels seront remis par CKSH-TV (canal 9). Dans chacun de ces cas, si il y avait plus d'un gagnant, le montant sera divisé entre eux.
- La seule carte de BINGO officielle est celle portant l'inscription La Tribune II (couleur rouge) distribuée dans le journal.
- La carte La Tribune II a été distribuée avec l'édition du 11 avril 1981. Ici le hasard joue son rôle et nous ne pouvons garantir que chaque lecteur ou abonné a reçu cette carte. Il est très difficile d'exercer un contrôle parfait dans ce domaine.
- Quant votre carte est remplie (il s'agit d'un marathon), appelez immédiatement à La Tribune (563 1818) et demandez le responsable du BINGO pour la vérification de vos numéros. Les appels doivent entrer entre 9.00 heures a.m. et 4.30 heures p.m. du lundi au vendredi inclusivement.
- Pour vous qualifier, vous devez appeler AVANT MIDI (12h00) le lendemain de la publication du numéro qui vous a permis de compléter votre carte.
- Pour les numéros publiés les vendredis et samedis vous avez jusqu'au lundi MIDI pour vous qualifier. Il est évident que le participant qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du vendredi sera déclaré gagnant avant celui qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du samedi ou du lundi. Lorsque nous publions plus d'un numéro, un même jour, le premier numéro a priorité quand il s'agit de déterminer un gagnant.
- La décision de la direction de La Tribune concernant les gagnants sera finale et ces personnes devront répondre à une question d'habileté.
- La Tribune ne sera, en aucun cas, responsable pour plus de \$1.000, en argent même si la cause est due à une erreur typographique ou autres.
- La Tribune a payé les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries, les concours, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.
- Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de concours publicitaire peut être soumis à la règle des loteries et courses.
- Les employés réguliers de La Tribune et de CKSH-TV ne sont pas éligibles à ce concours.

Autre COFFRE-FORT vidé de son contenu

SHERBROOKE — Après la disparition du contenu du coffre-fort d'Alliance Blindé Limitée, après celle du contenu du coffre-fort de la Caisse populaire du Séminaire de Sherbrooke, voilà qu'au cours de la dernière fin de semaine, des voleurs ont subtilisé non seulement le contenu mais tout le coffre-fort de l'entreprise Polygraphe Enr., située sur la

rue Brooks, à Sherbrooke. Le montant du vol pourrait se chiffrer à plus de \$1000. A l'intérieur du coffre-fort, se trouvait également un pistolet de calibre .22. Les voleurs auraient pénétré par effraction dans les locaux de Polygraphe après avoir forcé une porte au second étage de la bâtisse. La Police municipale enquête.

Au palais de justice

Pour tentative de meurtre

SHERBROOKE — Claude Patry, âgé de 27 ans, de Sherbrooke, a été rétéré au terme des assises d'automne pour répondre de tentative de meurtre à l'égard de M. Serge Gosselin.

Patry est soupçonné d'avoir tiré un coup de fusil de calibre 12 en direction de M. Gosselin à l'extérieur de son domicile le 18 octobre dernier. M. Gosselin n'a heureusement subi aucune blessure lors de cet incident survenu dans le quartier ouest. L'accusé est représenté par le criminaliste Michel Beauchemin.

Interdiction de conduire

SHERBROOKE — Luc Desrochers, âgé de 23 ans, de Sherbrooke, a écopé d'une peine de trois mois de détention et a été frappé d'un interdit de conduire pendant 18 mois pour sa troisième infraction de facultés affaiblies au volant.

Desrochers a déjà encouru une pénalité le 13 août et une peine le 24 novembre pour des infractions similaires.

Cycliste dédommagé

SHERBROOKE — Un cycliste amateur de Sherbrooke, a obtenu une compensation de \$3.974 pour s'être cassé cinq dents au cours d'une chute lors d'une compétition de cyclisme. Cet accident est survenu le 6 mai 1979 lorsque la roue avant de sa bicyclette se fut brisée en trois morceaux après avoir donné contre un trou dans une rue du parcours dans la ville de Laval.

Le cycliste, M. Guy Marcotte, touchera cette indemnité du Club cycliste Espoir de Laval et de la Fédération cycliste du Québec. C'est ce qui ressort d'une décision rendue par le juge Paul-M. Gervais de la Cour supérieure du district de St-François. M. Marcotte, qui était représenté par Me Roland Lamoureux, a donné contre un trou de 12 centimètres de profondeur.

Motocycliste blessé

SHERBROOKE — Un motocycliste a subi des blessures dans un accident de la circulation survenu vers 10h00, hier, sur la rue King ouest, à la hauteur de la rue Fraser.

La collision impliquait une automobile et un vélomoteur. Finalement le choc fut tellement léger que le conducteur du vélomoteur s'en tirait indemne.

Jean-Yves Lalonde, domicilié Place Vimont, à Sherbrooke, en a été quitte pour une brève visite au Centre hospitalier de Sherbrooke, rue Argyle.

Encore là, l'automobiliste aurait omis de céder le droit de passage au conducteur du vélomoteur. La légèreté du choc s'explique du fait que l'automobiliste avait quand même effectué son arrêt obligatoire, rue Cherboung. La collision est survenue au moment où le véhicule s'engageait sur la rue Galt.

King wellington
REDIGEE COLLABORATION

Le nouvel exécutif qui veillera sur la destinée de l'Association des policiers de Sherbrooke pour les deux prochaines années se compose du président Serge Fournier, du vice-président Gilles Tanguay, du secrétaire Bertrand Dussault, du trésorier Jean-Pierre Rodrigue et des directeurs Richard Bernard, Luc Bégin, Camille Vachon, Henri-Louis Proulx et Michel L'Italien...

André Lacharité s'est, pour sa part, fait remarquer en effectuant un plongeon dont l'art appartient depuis longtemps aux nippons... il a rapidement constaté que l'aviation avec son train d'atterrissage est mieux équipé que l'être humain lorsque vient le temps de se poser au sol... Il n'est jamais trop tard pour apprendre surtout lorsque l'on a de bons professeurs... Pierre Castonguay sait maintenant que chaque golfeur doit apporter sa ou ses propres balles même lorsqu'il fait partie d'un quatuor... chacun frappe sa propre balle... c'est là l'essentiel qu'il a retenu de sa première leçon...

La fameuse équipe policière de volley-ball qui s'est rendue à Toronto pour y disputer le tournoi des "Amériques" a raté la seconde position... on rappelle que l'équipe était formée de membres de la Police municipale de Sherbrooke et de la Sûreté du Québec... Puisqu'il est question de cette équipe, nos indicateurs révèlent qu'il y avait deux sortes de cuisines fort populaires à ce tournoi... les cuisines de grenouille et celles de Michel L'Italien... selon un panel composé, entre autres, d'agents féminins de Buffalo, le policier sherbrookois devançait d'une bonne longueur les autres concurrents, à ce chapitre...

Favoriser les contacts
Inter-Union
La communication, la première mesure pour instaurer une société de personnes heureuses, actives, à l'abri des maux d'un monde figé, incompris.
St-Hyacinthe, Trois-Rivières, Sherbrooke
3330, King ouest, suite 150
Tél.: 566-7966

la tribune
1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 569-9201, J1K 2X8
Journal quotidien publié à Sherbrooke par La Tribune Ltée. Fondé le 21 février 1910

YVON DUBÉ
Président et Éditeur

JEAN-GUY FARAH
Adjoint au président (adm.) et Secrétaire-trésorier

LIONEL DALPÉ
Adjoint au président (prod.) et Éditeur adjoint

RÉDACTION
JEAN VIGNEAULT
Rédacteur en chef
JACQUES LAFONTAINE
Chef éditorialiste-adjoint
SERGE GOSSELIN
Directeur de l'information
CHRISTIAN BELLAVANCE
Chef des nouvelles
GILLES DALLAIRE
Adjoint au chef des nouvelles
MICHEL DIONNE
Chef de pupitre
DENIS MESSIER
Directeur des pages sportives

PUBLICITÉ
FRANCOIS VAILLANCOURT
Directeur de la Publicité
DAWSON BEAULIEU
Chef des ventes locales
PAUL ALLARD
Chef de la Production publicitaire

COMPTABILITÉ
ANDRÉ CORRIVEAU
Chef comptable
L. ALCOIDE BEAUCHER
Gérant au crédit

ATELIER
JACQUES E. LEDUC
Directeur (technologie graphique)
J. JACQUES DELORME
Chef des opérations
ANDRÉ BÉLANGER
Chef de la production

EXPÉDITION
MICHEL DOYON
Chef à l'expédition
ANDRÉ JACQUES
Adjoint à l'expédition

TIRAGE
GASTON GAGNÉ
Directeur au tirage
JACQUES ROY
Chef des ventes au tirage

GÉRANTS DE DISTRICT
PIERRE BEAULIEU
Magog-Desjardins-Rock Forest-Sherbrooke-Nord
CONRAD BERGERON
Sherbrooke-Ouest
YVES BERGERON
Sherbrooke-Nord
Valcourt-Bromptonville
FRANCOIS DUBE
Lac-Mégantic
ANDRÉ FONTAINE
Sherbrooke-Est-Ouest
Lennoxville

Courrier de deuxième classe:
Enregistrement No 1539
Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf en-droits desservis par camelot et routes motorisées: 1 an: \$90.00, 6 mois: \$60.00, 3 mois: \$36.00, 1 mois: \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays: 1 an: \$150.00, 6 mois: \$90.00, 3 mois: \$50.00, 1 mois: \$25.00.

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Nouvelle carte électorale

Sherbrooke découpée en 12

par Doris Baker
SHERBROOKE — La carte électorale de la ville de Sherbrooke sera redécoupée en 12 districts électoraux en prévision des élections municipales de 1982, mais le problème demeure entier quant à la façon de s'y prendre pour délimiter le territoire afin de satisfaire à la fois les aspirations des élus et les normes du ministère des Affaires municipales.

Les conseillers ont longuement discuté des hypothèses de redécoupage soumises à leur attention, hier, par les services techniques de la ville sans parvenir à un consensus sur l'une ou l'autre des cinq formes qui leur ont été présentées. Par surcroît, les élus avaient établi chacun dans leur quartier, leur propre redécoupage qui, à leurs yeux, semblait le plus équitable pour tous selon les normes gouvernementales.

Les discussions se sont véritablement amorcées lorsque les conseillers Antonio Pinard et Roger Gingues ont proposé le fractionnement du quartier centre et demandé le rapatriement au quartier ouest de tout le secteur situé au sud de la rue King entre la rivière St-François et le pont Montcalm.

Le quartier centre se veut le cas problème dans le redécoupage de la carte électorale. Le conseiller Roméo Bergeron tient mordicus à conserver l'entité du grand centre-ville qui, a-t-il dit, constitue un ensemble en lui-même, et les conseillers de l'ouest veulent le diviser.

On doit garder les limites territoriales du grand centre-ville où avec les années, on a finalement réussi à créer une unité au sein des marchands du secteur. Il ne faudrait également pas compromettre le processus de revitalisation déjà entrepris dans le centre-ville", de dire M. Bergeron qui n'accepte pas le principe du morcellement du quartier suggéré par les conseillers de l'ouest.

"Je ne vois pas, a-t-il lancé, deux représentants défendre les intérêts du centre-ville."
 M. Pinard a repris en disant qu'il n'était pas question de satisfaire les marchands du centre-ville dans le redécoupage, mais bien de désigner un représentant pour les résidents du secteur Wellington sud qui, selon lui, en ont grandement besoin.

Les conseillers Claude Dallaire et Gérard Déziel ont reproché à la Loi 105 et au gouvernement de vouloir créer des "p'tits royaumes" où chacun des représentants des 12 districts se battrait pour avoir son parc.

"Les districts, c'est de l'illlogisme pur et simple", de dire M. Déziel.

"C'est grave, d'enchaîner le conseiller Roger Gingues. Ce n'est vraiment pas une bonne base de pensée pour un régime démocratique efficace."

Le conseiller Antonio Pinard a laissé entendre que les conseillers résidant près les uns des autres auront passablement de difficulté à se faire réélire lors de la prochaine élection.

s'ils ne se présentent pas dans le district où ils demeurent présentement.

"Surtout avec la venue des partis politiques, ils auront de la misère", a-t-il dit.

Le maire de Sherbrooke, Me Jacques O'Bready, s'est carrément refusé à la proposition d'un redécoupage de la carte en 13 districts comme l'ont proposé les conseillers du quartier nord.

"Je ne tiens pas à perdre mon droit de vote", a-t-il précisé.

Me O'Bready a suggéré aux conseillers de s'en remettre à la proposition du ministère des Affaires municipales qui reproduit assez fidèlement le découpage actuel à quelques exceptions près. Il a déclaré que si les conseillers voulaient s'en sortir, ils devront utiliser la proposition du ministère comme base de travail pour statuer sur le redécoupage de la carte qui doit être soumis aux instances gouvernementales le 1er juin prochain.

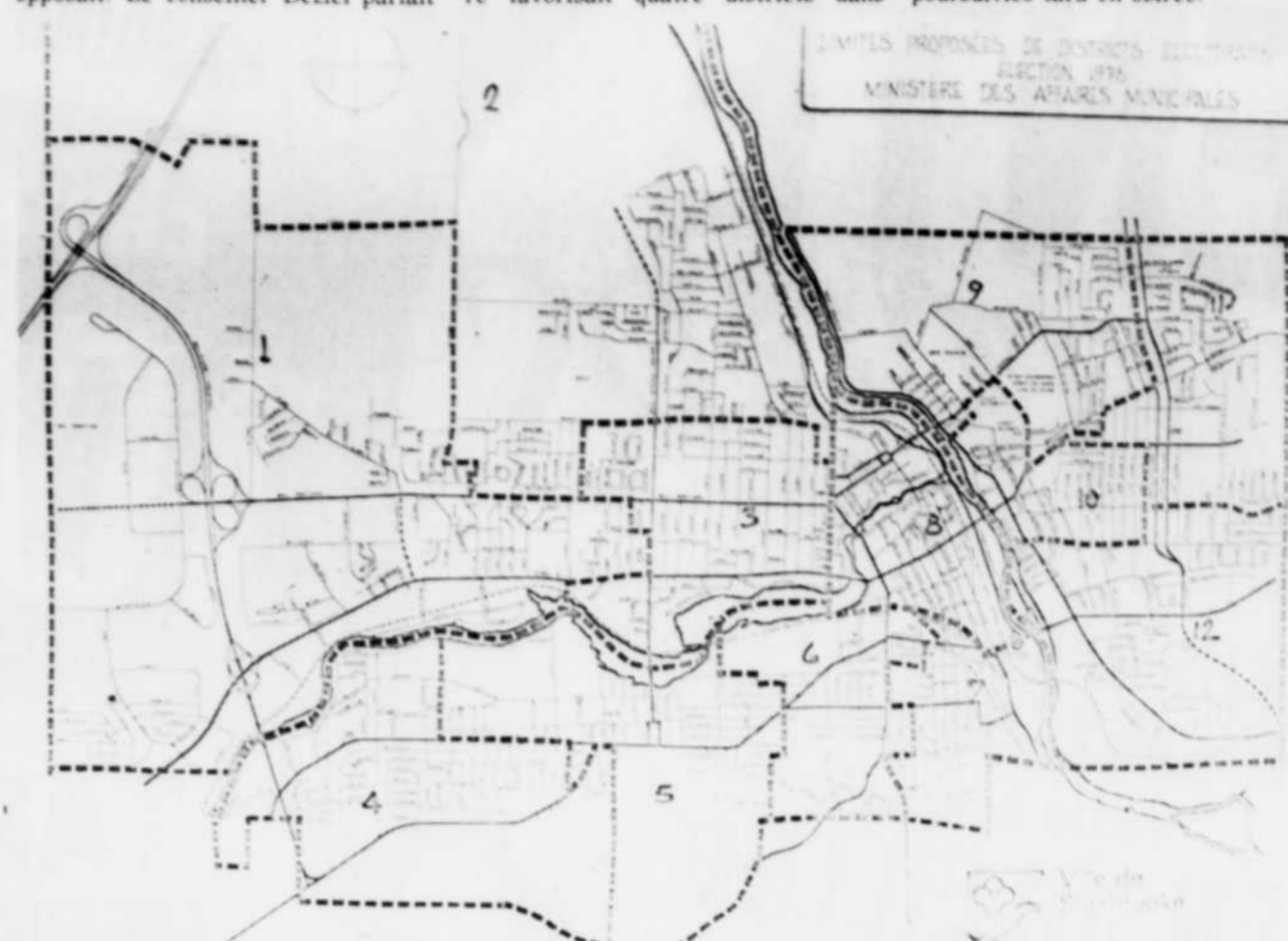
"Si on veut protéger l'entité des quartiers et particulièrement celle du quartier centre, l'hypothèse du ministère retravaillée quelque peu nous offrira un redécoupage qui répondra aux besoins de tout le monde", devait-il proposer aux conseillers en guise de solution de compromis.

Appuyé du conseiller Pinard, le conseil Gingues reprenait l'idée qu'il fallait à tout prix fractionner le quartier centre et rapatrier un secteur dans le quartier ouest et l'autre dans le quar-

tier nord. Le conseiller Bergeron s'y opposait. Le conseiller Déziel parlait

de ses électeurs. Le conseiller Dallaire favorisait quatre districts dans

l'Est. Bref, les discussions se sont poursuivies tard en soirée.



Fleurimont
53 exposants attendus au premier Salon du commerce
 page 5

Thetford Mines
Le procès de Lemay: la requête en changement de venue rejetée
 page 7

Victoriaville
Succès inespéré de la souscription de l'Hôtel-Dieu: objectif pulvérisé
 page 7



Auto stoppée par une maison

Une automobile a percuté le mur d'une maison située à l'angle des rues Galt et St-Jules, vers 19 heures 30, hier, après être entrée partiellement en collision avec un autre véhicule qui se dirigeait en sens inverse. Le chauffeur de l'automobile a été blessé et conduit à l'hôpital St-Vincent de Paul.

(Photo La Tribune par La Tribune)

Dans les coussins de l'hôtel de ville

Entente ville-Castors

SHERBROOKE (DB) — Le conseil de ville a endossé, hier, les conditions de la nouvelle entente de deux ans, effective à partir du 1er septembre 1981, liant la ville à Les Sports de l'Estrie inc. propriétaire des Castors de Sherbrooke, concernant la location du Palais des Sports.

recettes à l'entrée ou \$1,000 par partie, 15% des revenus des bars pendant les parties et 20% des revenus provenant de toutes autres activités de l'équipe. Le loyer maximum pour les bars a été fixé à \$15,000 par année. La ville permet à l'organisation d'utiliser le Palais des sports pour la présentation de spectacles de hockey majeur ou professionnel autre que celui des Castors.

La convention à intervenir stipule que la direction des Castors devra verser à la ville 12% de

Le comité de l'aéroport

La ville a choisi un autre représentant des pilotes au sein de l'assemblée générale du comité administratif de l'aéroport de Sherbrooke, M. Clément Fortier a été choisi à 6 voix contre 4 parmi 6 candidats pour remplacer le démissionnaire Normand Groleau. Au terme d'un exercice financier de huit mois se terminant le 31 décembre 1980, la situation financière du comité administratif se résume à un surplus

budgetaire de \$28,464. Le comité a encaissé des revenus de \$159,331 comparativement à des dépenses d'opérations de \$135,590. La contribution de \$21,513 de la ville et des recettes de \$128,226 provenant de la vente de l'essence et de l'huile ont constitué les principales sources de revenus du comité administratif au cours de cet exercice financier.

Chef à l'ingénierie

M. Jean-Yves Massé, un résident de Boisbriand a été embauché à titre de chef de la division de l'ingénierie aux services techniques de la ville. Il remplace Guy Carrier qui a choisi l'en-

treprise privée et sa principale tâche sera de voir à ce que les experts-conseils engagés par la ville pour l'élaboration de différents projets, rencontrent les objectifs établis.

Reconstruction du stade

La reconstruction du stade Amédée Roy vient à peine de s'amorcer. Les travaux d'excavation ont été exécutés et selon le directeur des services techniques, M. Frank Mascolo, l'erec-

tion des fondations ne devrait plus tarder maintenant. La bâtisse polyvalente devrait être terminée dans les premiers jours du mois de juillet.

Projet d'un million

La construction par la compagnie Salon Six-Yellow inc. d'une bâtisse sur le terrain laissé vacant à la suite de l'incendie, qui a complètement détruit le magasin Woolworth du centre-ville, devrait s'amorcer dans les pro-

chaines semaines. Selon le directeur général de la Corporation du centre-ville, M. André Savoie, les travaux pourraient même débuter dès cette semaine.

Dépôts garantis

15 3/4

• 90 à 179 jours
 • Dépôt initial minimum: 5 000\$

UN CHOIX JUDICIEUX

Fiducie du Québec

Les dépôts garantis de la Fiducie du Québec. Un choix judicieux qui garantit un rendement élevé.

- taux d'intérêt garanti, de la date d'émission du certificat jusqu'à son échéance;
- aucuns frais d'administration;
- choix de la durée du dépôt et de la fréquence du paiement des intérêts;
- possibilité d'enregistrer les dépôts à un régime d'épargne-retraite;
- non encaissables avant terme sauf en cas de décès.

Nos conseillers se feront un plaisir de vous fournir plus d'informations. Venez ou téléphonez.

Taux sujet à changement sans préavis. Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

SHERBROOKE
 Place Jacques-Cartier
 (819) 566-5667
 1-800-567-6920

Fiducie du Québec

MONTREAL (514) 281-8840 LAVAL (514) 668-5223 QUÉBEC (418) 653-6811 CHICOUTIMI (418) 549-5746

desjardins

Le vol chez Alliance

L'enquête se poursuit

SHERBROOKE — Sept jours après la découverte du vol de \$220,000 dans le coffre de la société Alliance Blindé Limitée, de la rue Hertel, les enquêteurs de la Police municipale n'ont pas ralenti leurs recherches.

Hier le bilan de l'enquête du plus important vol d'argent jamais survenu à Sherbrooke ne laissait entrevoir aucun nouvel élément mais le tempo de l'enquête ne relâcherait pas tant que toutes les avenues n'aient pas été explorées.

Pour le moment, il semble que les enquêteurs se promènent entre Sherbrooke et Montréal, multipliant les vérifications de témoignages.

On rappelle que le lundi de Pâques, vers 08h30, deux employés d'Alliance Blindé Limitée rentraient au travail. C'est à ce moment qu'ils ont constaté l'absence d'une dizaine de sacs d'argent contenant une somme totale de plus de \$200,000, soit les recettes des diverses succursales de la Société des alcools du Québec de la région, recettes recueillies le samedi, soit deux jours plus tôt.

L'absence de toute trace d'effraction, aussi bien sur la porte donnant accès aux locaux que sur le coffre-fort, prêtait à l'affaire une note singulière.

Les résidents de ce secteur très paisible de la ville n'ont rien noté d'anormal de toute la fin de semaine, les voleurs ayant poussé le culot jusqu'à entrer dans les locaux avec leur véhicule pour le charger en toute quiétude.

Des informations en provenance de la métropole laissent entendre qu'une telle somme n'aurait pas dû se trouver à Sherbrooke mais aurait dû être acheminée à Montréal alors que d'autres rumeurs veulent que ce genre de directives n'existe point.

Quoi qu'il en soit, il fallait posséder la clé pour pénétrer dans les locaux et la double combinaison pour ouvrir le coffre de la société installée à Sherbrooke depuis seulement une huitaine de mois avant le vol.

La composition du cabinet

Raynald Fréchette n'a pas eu d'entretien avec Lévesque



SHERBROOKE (FG) — Le député péquiste de Sherbrooke s'est déclaré hier "très anxieux, comme tout le monde", de connaître la composition du cabinet du premier ministre M. René Lévesque.

Du même coup, durant la même brève entrevue, hier matin, Me Raynald Fréchette a nié avoir eu un entretien avec le chef du gouvernement québécois, alors que celui-ci se trouvait dans les Cantons de l'Est, la semaine dernière, avec des collègues, précisément dans le but de dresser la liste de ses ministres. "Des informa-

tions ont pu avoir circulé en ce sens, mais il n'en est aucunement question: je n'ai eu aucune rencontre avec M. Lévesque depuis celle qui, au lendemain de l'élection, a réuni tous les candidats, défaites comme élus", a dit M. Fréchette.

Le nouveau député de Sherbrooke passe d'ailleurs les deux journées d'aujourd'hui et de demain (mardi et mercredi) à Québec, alors qu'a lieu l'assèment d'un certain nombre de députés péquistes. Il se peut qu'à cet endroit le premier ministre Lévesque l'informe de sa décision de l'inclure dans son cabinet ou de lui offrir la présidence de l'Assemblée Nationale (ou encore la vice-présidence). Mais de toute façon, cela resterait entouré du plus grand des secrets et M. Fréchette se garderait bien de tout commentaire, d'ici à ce que M. Lévesque ne dévoile les noms de ses ministres.

D'autre part, le député péquiste, qui s'active actuellement à mettre sur pied son bureau de comté (il devrait être situé sur la rue Wellington), n'aura pas pu prendre la période de repos qu'il s'était fixée à la suite de l'épuisante course électorale. "Je ne peux pas prendre de vacances à ce moment-ci... tout bouge très vite et il faut se préparer pour la reprise des travaux de l'Assemblée Nationale, le 19 mai... le repos, ça ira après la fin de la session, le 21 juin."

Par ailleurs, profitant d'une réunion visant à faire le bilan de l'élection du 13 avril, les membres du conseil régional du Parti québécois en Estrie ont complété leur exécutif. Ainsi, M. Guy Boutin, anciennement secrétaire, a été choisi pour remplacer Me Georges Labrecque, démissionnaire. Et pour remplacer M. Boutin, on a choisi M. Gaétan Arsenault. Finalement, la conseillère, Mme Denise D'Amours, a cédé sa place à M. René Mckay.

Le conducteur de la Camaro noire toujours recherché

CANTON D'ASCOT — Les policiers de la Sûreté du Québec de Sherbrooke recherchent toujours le conducteur d'une Camaro noire, impliquée dans un délit de fuite, tard dans la nuit de samedi à dimanche, sur la rue Bacon, dans le Canton d'Ascot.

Cet accident a causé des blessures à Mme Sherrill Wood, domiciliée sur la rue Chagnon et a nécessité le trans-

port de la blessée au Centre hospitalier de Sherbrooke, rue Argyle.

Après avoir renversé la dame en face du 170 de la rue Bacon, non loin de la rue Goyette, le conducteur ne s'est pas immobilisé sur les lieux pour prêter secours à la blessée. L'accident est survenu vers 23h00.

Il y a aussi le fait que cette portion de quartier est passablement obscure de nuit.

Trafic de drogue: 2 étudiants inculpés

SHERBROOKE — Deux étudiants en bio-chimie à l'université locale ont été inculpés de conspiration pour trafic de phencyclidine, une drogue autrefois utilisée pour endormir les chevaux et interdite maintenant à cause de sa dangerosité.

Ils ont comparu hier devant le magistrat Yvon Roberge de la Cour des sessions de la paix.

Les prévenus, âgés de 20 et 19 ans, ont été référés à leur enquête prélimi-

naire fixée au 12 juin.

Le ministère public était représenté par Me Thomas Walsh tandis que Me Conrad Chapdelaine assume la défense.

Les inculpés ont été arrêtés à la suite d'une longue enquête de la police fédérale.

La GRC les soupçonne d'avoir tenté de fabriquer de la phencyclidine à leur appartement à partir d'ingrédients qu'ils avaient obtenus dans la métropole.

VENTE DE PRINTEMPS

LE PLUS GRAND ENTREPOT DES CANTONS DE L'EST vous invite à **ENSOLEILLER** votre demeure

HAUTE QUALITE
 • RICHMOND • ARMSTRONG
 • HARDING • DOMCO

CHOIX DE **1000** ROULEAUX EN MAGASIN

TAPIS IMPRIME
 Idéal pour chalet
4.95 v.c.



20% à 40%

DE RABAIS
LIVRAISON GRATUITE
 dans un rayon de 30 km

MOITIE PRIX
 sur marchandise de seconde qualité

TAPIS "RICHMOND"
 Ciselé, 7 couleurs. Rég. \$22.95 v.c.
16.95 v.c.

LOT DE **TAPIS**
 discontinués et imparfaits
 2000 v.c.
2.50 à 4.95 v.c.

TAPIS GAZON
 Choix de couleurs en magasin
2.95 à 14.95 v.c.

PRELART SANS CIRAGE
 A partir de
\$3.95 v.c.

PLUS DE 100,000 TUILES EN STOCK

Résidentielle à partir de	75¢ ch.	Commerciale à partir de	49¢ ch.
------------------------------	----------------	----------------------------	----------------

Personnel de 12 personnes compétentes pour vous servir.
 Mise de côté.
 Service de pose professionnel



CENTRE DU **Tapis Couture** INC.

820, Wellington sud
 Sherbrooke

566-7111

Violent incendie à Asbestos: dégâts de près de \$100,000 causés au pavillon des loisirs

par Yvon Rousseau

ASBESTOS — Un violent incendie a causé des dommages évalués à près de \$100,000 au pavillon des loisirs, propriété de la ville d'Asbestos et situé dans le parc Dollard, sur la rue Noël, à Asbestos.

L'incendie a débuté dans la nuit de dimanche à lundi.



M. Yvan Provencher, directeur du service des loisirs de la ville d'Asbestos, dit qu'il faudra reloger les organismes affectés.

Deux pompiers ont fait une chute de l'entrebâti, dans l'édifice en feu, mais ils s'en sont tirés avec des blessures légères et ils ont pu réintégrer leur domicile, après avoir été gardés sous observation au Centre hospitalier d'Asbestos, jusqu'au matin.

Il s'agit de MM. Michel Guoin et Alain Chartrand, qui ont eu la neur de leur vie, quand ils ont chuté avec le toit qui s'effondrait. Il ne serait pas prêt d'oublier l'incident.

Un autre pompier a été légèrement incommodé par la fumée.

Le feu, qui aurait été causé par un mégot de cigarette, semble avoir cou-

vé pendant un long moment, avant que le feu ne soit repéré.

C'est aux environs de 2 heures 10, hier matin, que les pompiers d'Asbestos répondaient à une alarme générale au pavillon des loisirs du parc Dollard. Ils devaient passer la nuit à combattre les flammes.

La salle à multiples usages communautaires avait été utilisée par les membres d'une ligue féminine de ballon sur glace, samedi soir, et elle fut nettoyée par le concierge dimanche après-midi, peu après qu'un groupe soit venu emprunter des chaises pour une activité des Filles d'Isabelle. Selon toute vraisemblance, le mégot aurait été balayé et il aurait couvé au milieu d'un tas de poussière et dans l'huile de la vadrouille, pendant plusieurs heures.

Le pompier Michel Guoin, qui a pu être rejoint au téléphone, a raconté avoir eu une bonne frousse, quand il s'est senti les deux pieds dans le vide, lors de l'effondrement du plafond. Le plafond a cédé sous le poids trop grand de la laine minérale imbibée par l'eau déversée par les pompiers.

"Alain Chartrand est tombé debout, mais moi, j'étais couché et j'avais la jambe coincée sous un madrier", d'expliquer M. Michel Guoin. "Fort heureusement, dit-il encore, que le feu était éteint, à ce moment-là, mais ça donne quand même une bonne frousse".

Le pompier a aussitôt ajouté qu'il ne cessera pas pour autant de faire partie de la brigade d'Asbestos, contre les incendies.

Un édifice utilisé

M. Yvan Provencher, directeur du

service des loisirs de la ville d'Asbestos, a pour sa part déclaré que l'édifice incendié abritait le Club de judo, les Cadets de l'air, le Club de tir à l'arc, le corps de tambours et de clairons "Les dynamiques", en plus d'être fréquemment utilisé par l'âge d'or et différents autres clubs sociaux.

"Les ajusteurs d'assurance devront d'abord évaluer les dégâts et ce sont les membres du conseil municipal qui décideront", de poursuivre M. Provencher. Ce dernier a dit que la salle était utile et qu'il faudra reloger les organismes qui l'utilisaient, à l'automne. "Nous avons fort heureusement tout l'été pour chercher une solution", dit-il encore.

Le sous-sol de l'édifice n'a pas été trop abîmé et l'ajusteur d'assurance qui s'est rendu sur les lieux, hier, a

Deux pompiers passent à travers le toit

déclaré que l'édifice est réparable, mais qu'il en coûtera pas beaucoup moins que \$100,000.

M. Provencher a dit que l'expansion de la mine s'approche de l'édifice ravagé par le feu et qu'il serait peut-être plus rentable de reconstruire ailleurs, si l'on doit reconstruire à neuf, dans un quartier plus central que le site actuel.

M. Provencher a dit que son service préparera un rapport sur les besoins d'utilisation de cet édifice et que le conseil municipal décidera.

Ce rapport sera soumis aux autorités municipales à la séance du conseil du 5 mai prochain.

L'enquête, dans cette affaire d'incendie, a été menée par le détective Jacques Poiré, de la police municipale d'Asbestos.



(Photo La Tribune par Yvon Rousseau)

Un trou dans le toit témoigne de l'incendie, de même qu'un peu de suie, près des fenêtres, aux extrémités de l'édifice, mais c'est tout. Certains citoyens sont passés près de l'édifice et ne savaient pas que le feu avait causé de lourds dégâts.

53 exposants attendus au premier Salon du commerce de Fleurimont

FLEURIMONT (GF) — "Passez au Salon, tel est le thème qu'a choisi la Jeune chambre de Fleurimont pour "vendre" le premier Salon du commerce à se tenir dans cette municipalité.

Organisé dans le but premier de sensibiliser les gens de Fleurimont et de la région au potentiel industriel et commercial de Fleurimont, ce Salon du commerce regroupera pas moins de 53 exposants différents, les 1er, 2 et 3 mai 1981, au Centre communautaire de l'endroit.

Comme l'explique le directeur du salon et ex-président de la Jeune chambre, M. Wilfrid Laflamme, la priorité était accordée aux industriels et aux commerçants de Fleurimont. Ils sont au nombre de 180 environ. De ce nombre, plus de 75 pouvaient être intéressés par ce salon. Mais, à cause des frais à encourir et aussi, peut-être, parce qu'ils préféreraient attendre que le

salon fasse ses preuves, seulement 23 ont répondu à l'appel de M. Laflamme.

"Mais le salon veut aussi promouvoir les commerces des environs; aussi avons-nous accepté des exposants des villes environnantes", d'expliquer M. Laflamme.

Et ces exposants travaillent dans des domaines très variés. "Cela passe des entreprises connexes à la construction, à l'artisanat. Nous voulons que les gens de la région aient un aperçu de tous les produits que l'on peut trouver à Fleurimont et dans ses environs. Ainsi, bien des gens seront surpris de trouver un fabricant de poêle à combustion lente à Fleurimont", poursuit-il.

Parmi les exposants, on peut par exemple signaler la présence de compagnies telles Artex, Atelier du Meuble LeSieur, Centre d'Art Orford, Fourrière sport, Gabriel Dubreuil (un résident de Fleuri-

mont), l'Atre antique, la Paralyse Cérébrale, Louida Payeur, etc.

Mais un Salon du commerce ne se limite pas à ses seuls exposants qui font connaître leurs produits. Un tel événement comprend aussi des activités aussi diverses que des défilés de mode, des soirées de danse disco et folkloriques, un spectacle de magie, des films pour enfants, une parade, un spectacle avec orchestre et, le samedi soir, un spectacle de Johnny Fargo.

Le dimanche mai, il y aura un "souper à guichet fermé" au cours duquel sera tirée au sort une piscine d'une valeur de \$1,500. L'entrée au salon coûte \$1,25 pour les adultes et \$0,50 pour les enfants.

"Nous attendons plus de 7,000 personnes et nous croyons que nous dépasserons cet objectif conservateur. Et, bien sûr, du succès du présent salon dépendra la tenue de futurs événements à même caractère", de conclure M. Laflamme.

Des rues changent de nom à East Angus

EAST ANGUS — Le conseil municipal de la ville d'East-Angus a résolu de changer le nom des rues Cookshire, Plamondon et Angus.

Ce faisant, la ville a répondu favorablement à une suggestion de la Chambre de commerce locale qui lui avait remis une pétition signée par des résidents d'East-Angus.

Ainsi, les rues Plamondon et Cookshire qui se confondent au parcours de la route 214 deviendront la rue Angus Sud. L'autre bout de la rue Cookshire situé entre la route 214 et 253 prendra le nom de Plamondon Est, la rue qui porte actuellement le nom d'Angus deviendra la rue Angus Nord.

La rue Angus Sud débute à l'extrémité sud du pont Taschereau et se

prolongera jusqu'aux limites de la route 112 direction ouest alors que la rue Angus Nord débute à l'extrémité nord du pont jusqu'à la route 112 direction est.

La municipalité de Westbury a déjà adopté un règlement pour que le chemin Québec qui est le prolongement de la rue Angus porte dorénavant le nom de rue Angus Nord.

L'avis de motion pour ce règlement

avait été donné à l'assemblée du 2 décembre 1980.

La reconstruction du pont Taschereau aura donc été l'occasion de simplifier l'appellation des rues environnantes qui, selon le maire Couture, apparaissent bien étrange aux visiteurs. D'aucuns a-t-il précisé, s'expliquaient difficilement qu'une rue d'East-Angus porte le nom de ville voisine.

Grève chez Brazeau Transport

ROCK-FOREST — Une quinzaine de camionneurs à l'emploi de la société Brazeau Transport ont dressé, hier

matin, des piquets de grève devant l'édifice qui abrite les bureaux et l'entrepôt de la filiale régionale de cette firme.

En refusant de reprendre le travail, comme à l'accoutumée, et en interdisant l'accès de la propriété de la firme à sa clientèle, les camionneurs dont le contrat de travail a pris fin récemment et qui n'ont pas encore, semble-t-il, le droit de recourir à la grève veulent obliger la société à présenter des offres salariales plus généreuses.

La société Brazeau Transport est une filiale de la société Gestion La Vérendrye, une entreprise qui a son siège social à La Sarre.

\$2,500 consacrés à la semaine des handicapés à Coaticook

COATICOOK (PL) — C'est à l'atelier des Troubadours de Coaticook, que s'est effectué le lancement officiel de la semaine des personnes handicapées.

Claude Provost, président de l'année internationale de la personne handicapée pour l'Estrie et représentant de l'association de paralysie cérébrale était là. Pendant que des responsables du festival du lait distribuaient le fameux "vison blanc" aux invités, le secrétaire du Club, responsable aussi de la semaine des handicapés, Clément de Laar agissait comme maître de cérémonie.

Claude Provost nous explique que les Troubadours ont obtenu \$2,500, du gouvernement du Québec pour la réalisation de cette semaine d'activités. Pris à même une enveloppe budgéta-

Rock Forest en bref

ROCK-FOREST — Dans le cadre de la semaine du bénévolat, la municipalité de Rock-Forest a décidé de remercier les bénévoles qui œuvrent sur son territoire. Pour ce faire, elle les invite aujourd'hui à une réception au Centre communautaire de Rock-Forest. Au cours de ce 5 à 7, des attestations seront remises à plusieurs bénévoles et aux présidents des associations et regroupements de la municipalité.

Devant la vingtaine de contribuables présents à l'assemblée publique d'hier soir, le maire Boudreau a refusé de commenter la nouvelle parue dans l'édition de samedi de La Tribune ou il est fait état d'un déficit de près de \$200,000 pour l'exercice financier de l'année 80. M. Boudreau a tout simplement mentionné que le rapport officiel des vérificateurs de la municipalité n'a pas encore déposé.

C'est au cours du mois de mai qui, provincielement, est le mois de l'Environnement que la municipalité recueillera les "grosses" ordures ménagères. Du 18 au 23 mai, les résidents de Rock-Forest devront donc mettre leurs gros rebuts avec les ordures ménagères les jours habituels de cueillette.

Le conseil municipal a autorisé la parution d'un avis public pour l'engagement d'un animateur socio-culturel. Du même coup, il a résolu d'adresser une demande de subvention au ministère des Loisirs. Québec verse une subvention de \$6,000 pendant trois ans à la municipalité qui engage un tel animateur pour six ans.

Le poste de chef-comptable jadis occupé par M. Jean Felteau, l'actuel directeur général sera comblé. Un avis public sera donné prochainement.

Le maire Boudreau signera prochainement un protocole d'entente avec la CSCS qui permettra l'installation de la bibliothèque municipale à l'école La Maisonnette de Rock-Forest. La municipalité a voté une somme de \$60,000 pour l'aménagement de la bibliothèque et une demande de subvention sera adressée au ministère des Affaires culturelles.

En raison de la démission du secrétaire-trésorier adjoint M. Jean Rouillard, et d'une prochaine absence prolongée du directeur-général, M. Jean Felteau, qui attend son entrée à l'hôpital pour y subir une opération, le conseiller Gilles Moreau a amorcé des démarches auprès du ministère des Affaires municipales pour que Rock-Forest puisse obtenir une aide technique extérieure afin que soit pris en charge temporairement l'administration de la municipalité. Face à cette situation, M. Moreau a dit ne pas voir d'autre solution. Il n'a pas caché voir là une belle occasion pour que le ministère des Affaires municipales mette son nez dans les affaires de Rock-Forest.

Enquête de la Commission de police sur six policiers d'Asbestos

ASBESTOS (YR) — L'enquête que doit mener la Commission de police du Québec sur le comportement de six membres de la force constabulaire d'Asbestos doit débiter ce matin, dans la ville de l'amiante.

Une quarantaine de témoins doivent comparaître au cours de cette enquête portant sur la conduite des poli-

ciers Alexandre Couture, François Charest, Viateur Laroche, Gérard Carignan, Raymond Guoin et Yves Pinard.

La ville d'Asbestos avait demandé une enquête sur les agissements du policier Couture, entre 1970 et 1979, à Asbestos, mais la Commission de police a décidé d'étendre son enquête aux cinq autres policiers.

La première partie de l'audition de la preuve par la Commission de police est prévue pour les 28, 29 et 30 avril, et si l'enquête doit se poursuivre, ce sera les 5, 6 et 7 mai.

Au plan syndical, le cas du policier Alexandre Couture a déjà été soumis à l'arbitrage et la décision de l'arbitre est attendue.

L'exposition du comité culturel de Windsor a attiré près de 1,000 personnes

WINDSOR (JPL) — C'est tout près de mille personnes qui se sont déplacées en fin de semaine pour visiter l'exposition annuelle du comité culturel de Windsor. Les Artisans d'une quinzaine d'ateliers y avaient exposé les travaux exécutés au cours de la saison. Encore cette année, la qualité des exhibits a démontré le progrès constant qui se réalise.

Il faut d'abord souligner que la nouvelle présentation de l'exposition a beaucoup plus aux visiteurs. Cette fois-ci on s'est servi du deuxième étage de la polyvalente et la disposition des peintures autour de la place publique formait une véritable galerie d'art très intéressante à visionner. Le premier étage étant moins congestionné, tout semblait dégagé et aéré.

Il serait difficile de dire lequel des nombreux kiosques a été le plus achalandé tellement on s'est attardé à chacun parce que justement ils offraient tous une caractéristique de nature à attirer l'attention. Le kiosque des handicapés où on y présentait un peu de tout, le fruit de leur travail de la dernière année, a été remarqué et très populaire. On a pu apprendre de nouvelles choses en visitant celui des sciences naturelles de Suzanne Couture et plus loin admirer les arrangements floraux de Sylvie Maurice. Que

l'on se soit arrêté au kiosque du marbré, du fleché de tricot, de la céramique, partout on a pu constater la variété, la qualité et par voie de conséquence le progrès réalisé.

En tant qu'invité spécial Madame Trifiro a piqué la curiosité avec sa collection de papillons. Plus loin le club de photo exposait les photographies de chacun des 75 participants de l'atelier de ballet. L'animateur à la bibliothèque Bernard Jeanson a profité de l'exposition pour ouvrir toute grande les portes et il était à la disposition des gens pour fournir les renseignements de nature à faire connaître davantage ce service. Marcel Demers et Denis Dupré s'étaient installés à la bibliothèque et accueillaient les visiteurs intéressés aux notions de généalogie.

Mme Germaine Paquin président du Comité culturel s'est montrée très satisfaite de l'intérêt suscité par cette autre exposition. "Je crois que nous avons reçu encore plus de félicitations cette année que par les années passées. Les gens sont venus en grand nombre et il était facile de se rendre compte que tous les kiosques gens exception ont suscité beaucoup d'admiration. Nous sommes sur la bonne voie et il ne faut pas lâcher de commenter la présidente.

Vol d'outils

COATICOOK (YR) — Les agents du détachement de Coaticook de la Sûreté du Québec enquêtent sur un vol de \$250 d'outils divers, perpétré dans la remise d'une halte routière, située à l'intersection de la route 141 et du chemin de la Montagne, dans la municipalité de Ste-Catherine de Hatley.

Cette halte routière est à peu de distance du lac Massawippi et elle est aménagée dans un ancien pont couvert.

Vandalisme sur véhicule

NOTRE-DAME-DE-HAM (YR) — Les agents du détachement de Weedon de la Sûreté du Québec enquêtent sur des dommages malicieusement évalués à \$850, sur une auto, à Notre-Dame-de-Ham. La vengeance semble à la base de ce méfait. Un délit semblable avait été perpétré, la semaine passée.

Vol de cigarettes

WEEDON (YR) — Les policiers de la SQ, à Weedon, enquêtent également sur un vol par effraction de \$300 d'outils, à Bishopton, ainsi que sur un vol de \$90 de cigarettes, dans une cantine de Stratford.



ATTENTION FUTURS COUPLES,

nous avons aussi en étalage des ameublements 3 pièces comprenant: mobilier de chambre, de cuisine et de salon à partir de

\$519⁰⁰

**GRANDE VENTE
AMEUBLEMENT
FUTUR COUPLE**

UN RENDEZ-VOUS CHEZ

**GILLES
BOISVERT
MEUBLES**

**AGRANDI
RENOVE
POUR UN PLUS
GRAND CHOIX**

75 MOBILIERS DE CUISINE

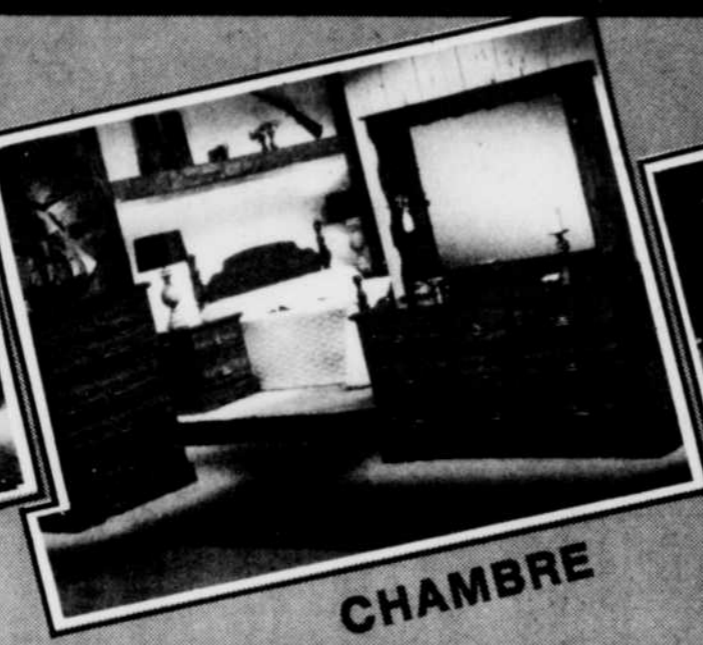
65 MOBILIERS DE CHAMBRE

70 MOBILIERS DE SALON

**EN DEMONSTRATION
AU MAGASIN**



CUISINE



CHAMBRE



SALON

Ensemble 3 pièces

AMEUBLEMENT A

Mobilier de cuisine en merisier, comprenant: 1 table rectangulaire, 1 panneau et 4 chaises.

Mobilier de chambre fini pin, comprenant: bureau triple, miroir-étagère, commode 5 tiroirs et lit 54".

Mobilier de salon style colonial, comprenant: sofa 3 coussins et fauteuil berçant tournant.

\$1629.

AMEUBLEMENT B



Mobilier de salon, comprenant: sofa et chaise avec choix de couleurs.



Mobilier de chambre moderne, comprenant: bureau triple, 2 miroirs, commode à portes et tête de lit.



Mobilier de cuisine, comprenant: 1 table (36 x 48 x 72) rectangulaire et 4 chaises.

Ensemble 3 pièces

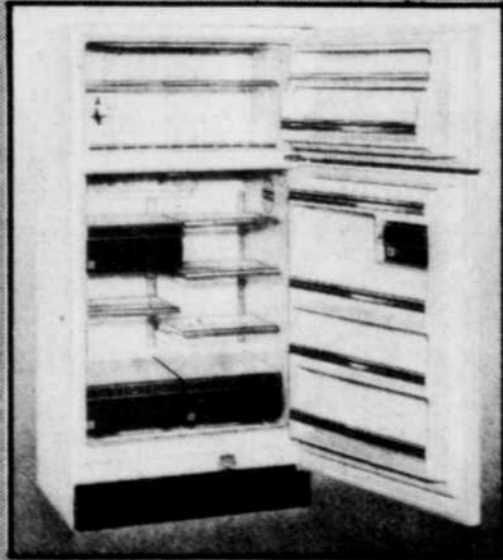
\$1999.

**LA SÉRIE
STERLING
Inglis**



CUISINIÈRE

30 po., de luxe **\$464⁰⁰**



REFRIGÉRATEUR

15 pi. cu. De luxe, sans givre. **\$649⁰⁰**

AMEUBLEMENT C

Mobilier de cuisine en merisier, comprenant: table rectangulaire (36 x 48 x 70) et 4 chaises.



Mobilier de chambre de style colonial, comprenant: bureau triple, miroir étagère, commode à portes et lit.

Mobilier de salon style colonial, comprenant: sofa et fauteuil berçant dans un riche tissu.



\$2144

Ensemble 3 pièces

**GILLES
BOISVERT
MEUBLES**

231, King ouest, Sherbrooke, 563-4743



BONNE VALEUR

LE GRAND MAGASIN DE MEUBLES DE LA RUE KING OUEST, QUI REpond A VOS GOUTS ET A VOTRE BUDGET.

STATIONNEMENT GRATUIT coin Pool et King ouest

MISE DE COTE

Livraison, déballage et installation chez vous GRATUITEMENT.



Membre de la Corporation des marchands de meubles du Québec.

Le procès de Lemay aura bien lieu à Thetford: la requête en changement de venue rejetée

THETFORD-MINES (PS) — Le juge Gilles St-Hilaire de la Cour supérieure, chambre criminelle, du district judiciaire de Frontenac a rejeté la requête en changement de venue déposée par les procureurs de Normand Lemay.

Il est accusé du double meurtre des Thetfordois Jean-Luc Grondin et André Laliberté survenu le 21 mai 1980 au lac Breeches, près de Disraeli.

Cette procédure, qui a duré plus de deux heures hier au Palais de justice de Thetford-Mines, n'a pas attiré beaucoup de curieux alors que le magistrat a émis une ordonnance de non-publication en rapport avec les arguments invoqués par les parties en cause pour défendre leurs prétentions respectives. Tout s'est déroulé en l'absence de l'accusé.

Publicité

Les procureurs de la défense ont

THETFORD-MINES ET LA RÉGION

tenté de démontrer que la publicité entourant cette histoire rendait impossible la tenue d'un procès juste et équitable dans le district judiciaire de Frontenac. Ils souhaitaient alors que cette cause soit entendue dans un autre district judiciaire.

Après avoir délibéré durant une vingtaine de minutes, le juge St-Hilaire a précisé que la défense ne lui avait pas démontré, de façon probable, que la publicité faite par les médias était de nature à créer la partialité du jury et ainsi causer préjudice à Normand Lemay.

Le magistrat est d'opinion qu'il y a toujours possibilité de composer un

jury impartial dans le district judiciaire de Frontenac et c'est pourquoi il n'a pas accueilli favorablement la requête de la défense.

En principe, le procès de Normand Lemay devrait débuter le 11 mai prochain en Cour supérieure, chambre criminelle, du district judiciaire de Frontenac par le choix des jurés.

La région bientôt dotée d'un service de transport pour personnes handicapées?

THETFORD-MINES (PS) — Il ne serait pas impossible que la région de l'Amiante soit bientôt dotée d'un service de transport adapté aux personnes handicapées.

En effet, le Comité de zone de l'Amiante de l'Association de paralysie cérébrale du Québec travaille actuellement à la formation d'un Comité spécial ayant pour principal but d'obtenir toute l'information pertinente à la production d'un document qui sera éventuellement soumis au ministère des Transports du Québec ainsi qu'aux municipalités concernées, pour fins de subventions.

Le Comité spécial sera formé de représentants d'organismes ou de personnes oeuvrant auprès des personnes handicapées de la région de l'Amiante.

L'une de ses tâches essentielles sera, notamment, d'identifier la clientèle que desservira le service. Il va de soi que les personnes ayant un handicap mineur ne pourront se prévaloir du service qui s'adressera principalement aux personnes lourdement handicapées qui n'ont pas accès au transport public.

Déjà, l'Association de paralysie cé-

rébrale a identifié une centaine de personnes à qui un questionnaire des besoins a été expédié.

Toutes ces personnes auraient grand avantage à retourner ce questionnaire dûment rempli et ce, en vue d'accroître les chances d'obtenir ce genre de transport dans la région. Aussi, il est évident que plusieurs personnes handicapées n'ont pu être rejointes et si elles pensent être éligibles à un tel service, elles n'ont qu'à communiquer à l'Association de paralysie cérébrale, zone Amiante, à 338-1441.

Hausse du nombre de causes depuis la nouvelle délimitation du district judiciaire de Frontenac

THETFORD-MINES (PS) — La nouvelle délimitation du district judiciaire de Frontenac, en force depuis maintenant un peu plus de douze mois, a augmenté sensiblement le nombre de causes qui ont été entendues au Palais de justice de Thetford-Mines au cours de l'année 1980.

En effet, au cours de cette période, le greffier du Palais de justice de Thetford-Mines a ouvert 683 dossiers résultant de l'agrandissement du district judiciaire, dont 351 provenant d'un ancien secteur de la Beauce, 321 de St-François et 11 de Québec.

C'est évidemment la Cour des Sessions de la paix qui s'est accaparée du plus grand nombre de dossiers ouverts en 1980, soit 2074 dont 925 pour des causes criminelles. Ce dernier item est inférieur de 220 à celui de 1979 bien que les dossiers ouverts en cette der-

nière année n'ait augmenté que de 36.

Cour provinciale

D'autre part, 1552 dossiers ont été ouverts en Cour provinciale, dont 691 pour les petites créances. En comparaison de 1979, les activités ont été plus nombreuses en Cour provinciale avec une augmentation de plus de 400 dossiers.

Enfin, la Cour supérieure a également connu une année 1980 plus mouvementée avec 1040 dossiers en comparaison de 835 en 1979.

Séances

Le nombre de séances, tenues au Palais de justice de Thetford-Mines est passé de 287 en 1979 à 351 en 1980 et les heures d'audience ont suivi cette progression en passant de 633 à 751.

Ventes au profit des personnes handicapées: gare aux profiteurs

DRUMMONDVILLE — Le comité québécois de l'Année Internationale des personnes handicapées désire aviser la population de se tenir sur ses gardes face à un mouvement de ventes d'articles sous fausse représentation menés par des individus qui vendent des produits soi-disant au bénéfice d'associations de personnes handicapées.

Selon ce que rapporte M. André-Paul Poirier, le représentant du comité québécois pour la région Centre du Québec, ces individus détournent ainsi des fonds réellement nécessaires aux véritables associations. Il convient de rappeler, souligne M. Poirier, que les vraies associations offrent à leurs membres des services et des informations indispensables, étant donné l'absence ou la désorganisation des services publics qui leur seraient dus.

"Pour effectuer ce travail, les associations de personnes handicapées sont obligées de recourir à des ventes ou à des levées de fonds. La concurrence des profiteurs de n'en est que plus indigne, lorsqu'elle fait appel à la générosité du public en prétendant faussement que les profits vont aux personnes handicapées," déclare-t-il.

Le comité québécois de l'Année Internationale des personnes handicapées lance donc l'avis suivant: avant d'acheter ou de faire des donations, exigez de voir le permis de vente du solliciteur et demandez-lui le nom de l'association qu'il dit représenter. En tout temps, vous pouvez vous informer auprès de l'Office des personnes handicapées du Québec pour savoir si cette association existe vraiment.

Formation d'un comité de 13 personnes

Ouverture prochaine de la Maison de Quartier Richelieu pour lutter contre la délinquance

DRUMMONDVILLE — Un comité de treize personnes, intéressées au phénomène de la délinquance chez les jeunes, vient d'être formé en vue de la mise en opération de la Maison de Quartier Richelieu qui doit ouvrir ses portes le 13 mai prochain.

On sait déjà que ce projet mis de l'avant par le club Richelieu de Drummondville vise en effet à fournir aux jeunes un lieu de rassemblement afin de les éloigner des maisons de jeux (machines à boules et autres) où bien souvent la délinquance prend forme.

Selon un porte-parole du comité, la Maison de Quartier compte déjà sur les services d'un responsable, M. Mario Lefebvre, dont la tâche est d'effectuer les derniers préparatifs avant l'entrée des premiers utilisateurs. De plus, un comité composé d'une dizaine d'adolescents et cinq adultes s'occupent actuellement à mettre sur pied un programme d'activités et d'accueil.

Pour en revenir au comité de mise en opération, soulignons qu'il est formé de MM. Daniel Lemaire et Jean-Marie Beaulieu (club Richelieu), Michel Landry (Pavillons Laforest), Pierre Lemay (Ville de Drummondville), Gilles Guay (CSS), Camille Lauzière (Unité des Policiers), de

mesdames Cécile Descheneaux (parents) et Diane Bélisle (intervenant dans la maison), ainsi que de cinq adolescents, Normand Cournoyer, Donald Drolet, Richard Chabot, Carl Plamondon et Marie-Josée Rosset. Ces treize membres se sont par la suite donné un conseil d'administration

dont la présidence a été accordée à M. Michel Landry. Celui-ci sera secondé dans sa fonction par Donald Drolet au poste de vice-président, Gilles Guay à titre de secrétaire et Richard Chabot comme trésorier.

Quant aux sources de financement de la maison qui fut acquise au coût de \$45.000, elles furent établies à partir d'un budget de \$12.000 pour la pre-

mière année d'opération, dont une première tranche de \$6.000 de dons doit incessamment faire son entrée. Cette somme proviendra de subventions accordées par la Ville de Drummondville, la Ville de Drummondville-Sud, les municipalités de Grantham-Ouest, St-Germain village, St-Germain paroisse, St-Majorique, Wickham et St-Nicéphore, ainsi que de l'Unité des policiers de Drummondville et de la Fraternité des policiers de Drummondville-Sud.



La Maison de Quartier Richelieu, sise au 265 de la rue Brock à Drummondville, ouvrira officiellement ses portes le 13 mai prochain.

Prolongement de la rue St-Damase retardé

DRUMMONDVILLE — Il est plus que probable que les automobilistes de Drummondville ne pourront utiliser la nouvelle portion de la rue St-Damase avant la fin du mois d'août puisque le projet de prolongement de cette artère, dont les travaux devaient débuter dans les premiers

jours de mai, vient d'être à nouveau retardé.

En effet, la signature du contrat de vente des terrains nécessaires au prolongement de la rue St-Damase, prévu pour le 15 avril, a une fois de plus été reportée par la compagnie Marathon au grand désarroi du conseil de ville de Drummondville.

Selon les informations, ce nouveau délai devrait allonger l'échéancier de six semaines, ce qui portera l'ouverture de la rue vers la fin d'août contrairement à la mi-juillet tel que prévu initialement.

Guerre aux vandales

DRUMMONDVILLE-SUD — La sûreté municipale de Drummondville-Sud mène actuellement en enquête afin de retracer le ou les auteurs de méfaits sur des voitures au cours du dernier week-end.

Selon ce que rapporte le chef Aimé Bélair, les présumés malfaiteurs s'acharnent à crever les pneus des automobiles stationnées en bordure des rues ou dans les terrains de stationnement. Au moins six cas furent relevés en fin de semaine.

Toute personne ayant connaissance d'un tel acte de vandalisme est priée de le signaler à la sûreté de Drummondville-Sud.

Pierre Levasseur nommé membre du Conseil national du bien-être social

DRUMMONDVILLE — Un conseiller en recherche au département de santé communautaire de l'hôpital Ste-Croix de Drummondville, M. Pierre Levasseur, vient d'être nommé par le gouvernement fédéral comme membre du Conseil national du bien-être social pour une période de trois ans.

Le conseil a été institué par le ministère de la santé nationale et du bien-être social comme organisme consultatif des citoyens.

M. Levasseur, qui fera partie d'un groupe de 21 membres nommés par le gouverneur en conseil et provenant de diverses régions du Canada, aura pour mandat de conseiller le ministère sur des questions relatives au bien-être social.

Ces membres agissent à titre personnel et non en tant que représentants d'organismes ou d'agences.

Succès INESPÉRÉ de la première souscription populaire de l'Hôtel-Dieu: objectif PULVÉRISÉ

VICTORIAVILLE (DG) — La première souscription populaire de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska a remporté un succès inespéré. L'objectif a été dépassé et les dons continuent d'affluer.

Le directeur général de la Fondation, M. André Auger a révélé qu'on avait en caisse hier \$42.836 alors que l'objectif était de \$35.000. D'ici la fin de semaine on pourrait atteindre

très élevé à plusieurs. Toutefois, comme le précisait Soeur Claire Perreault, directrice générale de l'Hôtel-Dieu et secrétaire de la Fondation, "nous avons eu raison de faire confiance à la population. J'étais persuadée que les gens des Bois-Francis comprennent nos besoins et qu'ils savent que ces dons serviront essentiellement au mieux-être de la région".

Concernant l'objectif, M. André Auger a pour sa part mentionné qu'il serait certainement plus élevé l'an prochain compte tenu du fait que la population a aussi bien répondu et que la

souscription a été organisée dans un temps record.

L'Hôtel-Dieu d'Arthabaska dessert un bassin de 89.000 personnes réparties en 71 municipalités. Plusieurs de ces municipalités ont organisé des levées de fond sur leur territoire et les résultats viendront grossir le \$42.836, d'ici la fin de semaine. Les responsables prévoient donner une conférence de presse pour annoncer les résultats exactes.

Les organisateurs de la souscription populaire n'ont pas manqué de souligner qu'on pratique annuellement plus de 1.700 accouchements à l'Hôtel Dieu

d'Arthabaska, soit plus que ceux pratiqués dans les hôpitaux de Trois-Rivières, Drummondville et Sherbrooke et pourtant on ne possède pas d'éco-graphie.

La fondation pourrait pallier à cet inconvénient bien qu'à ce sujet, le député du comté d'Arthabaska M. Jacques Baril, a trouvé fort discutabile que le centre du Québec ait privilégié des hôpitaux moins importants que celui de Victoriaville pour ce type d'équipement. M. Baril, a mentionné qu'il y avait un pont sur le fleuve mais qu'il y en a plusieurs qui pensent encore qu'il est à sens unique.

VICTORIAVILLE ET LA RÉGION

\$45.000 ce qui fait que la nouvelle Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska peut déjà compter sur un fond de plus de \$350.000.

Cette première souscription populaire, qui a pris la forme d'un télé-radiophon, a remporté tellement de succès qu'on en fera d'ores et déjà un événement annuel. Le prochain télé-radiophon sera cependant beaucoup plus structuré et l'objectif pourrait être fixé à \$50.000.

Le télé-radiophon qui a été mis sur pied en moins d'un mois a reçu la faveur de la population de toute la région des Bois-Francis, d'Asbestos à Plessisville.

Artistes et scientifiques se sont succédés sur la scène du télé-radiophon, centralisé au centre d'achats Carrefour des Bois-Francis, pour sensibiliser les bénéficiaires du Centre hospitalier régional aux avantages d'une Fondation.

Plusieurs personnalités sont venues appuyer les organisateurs de ce premier événement. Le Dr Paul David,



Sr. Claire Perreault

Jean Béliveau, pour sa part, est venu remettre un chèque de \$2.500 au nom de la Fondation Jean Béliveau à la seule condition que ce chèque serve au département de pédiatrie. Le Dr Jean-Marie Bolduc, de la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, a précisé que l'argent serait employé pour acheter un moniteur cardiaque pour les enfants au département de pédiatrie.

L'objectif de \$35.000 avait paru à

Exposition à la polyvalente Le Boisé

VICTORIAVILLE (DG) — C'est demain que débutera l'exposition industrielle et professionnelle de la polyvalente Le Boisé, de Victoriaville. Le lancement aura lieu lors d'un 5 à 7 sous la présidence d'honneur de M. François Lemay, président du Service de chauffage de Victoriaville, et ancien élève de la polyvalente.

Cette exposition vise en tout premier lieu à promouvoir la formation professionnelle en faisant connaître les divers types de formation qui s'y donnent au moyen de démonstrations

par les étudiants sur les machines-outils utilisées dans les ateliers où en recréant des situations d'apprentissage vécues dans leur formation.

De plus, plusieurs travaux d'élevés seront exposés afin de permettre aux parents, aux étudiants et aux employeurs de constater ce qui les éleve peuvent réaliser.

Dans plusieurs ateliers, on fera tirer des prix de présence fabriqués par les étudiants. Dans l'atelier de couture, vente et mode, on fera tirer

une robe de nuit et une chemise de nuit, dans l'atelier de soudure on offrira un ensemble d'outils pour le foyer et deux paires de dépanneurs (grappins), en ajustage mécanique, le prix de présence sera une lampe de bureau.

Dans le cadre de cette exposition, on s'est aussi assuré la collaboration de plusieurs industries ou commerces de l'extérieur afin de montrer aux étudiants et aux visiteurs les nouveaux développements et les nouvelles exigences dans les divers domaines étudiés dans les programmes de formation. Plusieurs exposants de l'extérieur participeront à certains ateliers dont celui du cours commercial, d'hypothermie, meuble et construction, mécanique automobile, fibre de verre, soudure et ajustage mécanique.

Rappelons que l'exposition pourra être visitée aux heures suivantes: le 29 avril: de 19h à 22h00; le 30 avril: de 9h à 16h00 et de 19h à 22h00 et le 1er mai: de 9h à 16h00.

Une soixantaine de travailleurs d'Alcan de Princeville en vacances forcées

PRINCEVILLE (DG) — Une soixantaine de travailleurs à l'emploi des Produits nautiques Alcan, à Princeville, profitent déjà de vacances forcées.

Ces mises à pied sont saisonnières mais elles se produisent habituelle-

ment un peu plus tard, soit au début de juin.

Ces mises à pied reviennent à chaque printemps et elles s'expliqueraient, selon un porte-parole syndical, par un inventaire trop lourd et par une production saisonnière.



Une grande variété... à petits prix!



**MARGARINE
MOLLE**
LACTANTIA
CONT. 32 OZ

1.49

PRIX SPÉCIAL!

**MARGARINE
SALÉE DANOISE**
LACTANTIA
EMBALLAGE ALUMINIUM
PAQ. 16 OZ

.69

PRIX SPÉCIAL!

**RIZ FRIT
INSTANTANÉ**
VARIÉ — DAINTY
PAQ. 350 g

.59

PRIX SPÉCIAL!

**RIZ À CUISSON
RAPIDE**
DAINTY
PAQ. 24 OZ

1.99

PRIX SPÉCIAL!

**BOUILLON
DE BOEUF**
CONCENTRÉ — BOVRIL
BOUT. 450 ml

3.79

PRIX SPÉCIAL!

**TARTE À
LA CRÈME**
SURGELÉE — VARIÉE
FARM HOUSE
12 OZ

1.09

PRIX SPÉCIAL!

**POLI À
CHAUSSURE**
KIWI
COULEURS VARIÉES
CONT. 38 g

.69

PRIX SPÉCIAL!

**SHAMPOOING
POUR TAPIS**
BISELL
MUR-À-MUR
CONT. 22 OZ LIQ.

2.69

PRIX SPÉCIAL!

NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS!
Prix en vigueur jusqu'à la fermeture le mardi 5 mai 1981
aux Supermarchés Dominion: Centre d'achats Sherbrooke, 2209, rue King ouest,
Sherbrooke et au Centre d'achats Rock Forest, 4857, boul. Bourque, Rock Forest.
Les Supermarchés Dominion Limitée

**IL EST ENTRE VOS MAINS!
Oui, le cahier publicitaire Dominion
avec ses huit pages de rabais
est dans ce journal**

Dominion
en a des bonnes choses!